

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 MAI 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
05/4/31
DOSSIER N°6298**

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU SPORT 2023-2027 :
PARTENARIAT SPORT-SANTE (PEPS)**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU SPORT 2023-2027 :
PARTENARIAT SPORT-SANTE (PEPS)**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N° 12/03/28 du Conseil Départemental en date du 16 décembre 2022 ;
VU la délibération N° 09/4/44 de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 29 septembre 2023
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-05/4/31 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de donner un avis favorable pour le partenariat de l'année 2024 entre le Conseil départemental et l'association « Parcours Territoire Autonomie », pour contribuer au développement du dispositif PEPS (Prescription d'exercice physique pour la santé) en Creuse ;

- d'attribuer une subvention de **3 000 €** à l'association « Parcours Territoire Autonomie » ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de partenariat figurant en annexe de la présente délibération.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget départemental, Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET